

DOUARNENEZ COMMUNAUTE

PROCÈS-VERBAL

**RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT,
DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU**

Le 9 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 9 du mois de juillet, à 18 heures, en application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Douarnenez Communauté, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Erwan LE FLOCH le 31 mars 2020, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

NOM	Prénom	Présent	Absent	Pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GRIJOL	Christian			
STEFANUTTI	Isabelle			
ABGUILLERM	Christian			
ANDASMAS	Anissa			
GUET	François			
TANGUY	Patrick			
RAHER	Marc			
SAVINA	Henri			
CHANTREAU	Katell			Henri SAVINA
KERVAREC	Ronan			
MANNEVEAU	Julie			
HERNANDEZ	Marie-Thérèse			
AUDURIER	Phillippe			
POITEVIN	Jocelyne			
BOUCHERON	Dominique			
TILLIER	Dominique			
LE MOIGNE	Phillippe			
LAOUENAN - LE LEC	Françoise			
POULMARC'H	Bertrand			
DREANO	Christelle			
GUILLEMOT	André			
CLEMENT	Isabelle			
JAFFRY	Bernard			
TANGUY	Christine			
TUPIN	Hugues			
CROM	Florence			

1. ÉLECTION DU PRESIDENT

1.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, Madame Marie-Thérèse HERNANDEZ a pris la présidence de l'assemblée (art. L.5211-9 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 26 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Madame Anissa ANDASMAS a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Monsieur Bernard JAFFRY et Monsieur Henri SAVINA.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L.5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le (la) plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

1.2. Election du Président

1.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26

- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de votes blanc
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]
f. Majorité absolue 14

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le
ID : 029-242900645-20200709-DE_36B_2020-DE

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AUDURIER Philippe	15	quinze
BOUCHERON Dominique	11	onze

Proclamation de l'élection du Président

Monsieur AUDURIER Philippe a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

2. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, Douarnenez communauté doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 6 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 7 le nombre des vice-présidents.

2.1. Élection du premier Vice-président

2.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
d. Nombre de votes blanc 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] 26
f. Majorité absolue 14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jocelyne POITEVIN	26	Vingt six

Proclamation de l'élection du premier Vice-président

Madame Jocelyne POITEVIN a été proclamée 1^{ère} Vice-présidente et immédiatement installée.

2.2. Élection du deuxième Vice-président

2.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
d. Nombre de votes blanc 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] 26
f. Majorité absolue 14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian GRIJOL	26	Vingt six

Proclamation de l'élection du deuxième Vice-président

Monsieur Christian GRIJOL a été proclamé 2^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

2.3. Élection du troisième Vice-président

2.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 d. Nombre de votes blanc 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] 26
 f. Majorité absolue 14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique TILLIER	11	onze
Florence CROM	15	quinze

Proclamation de l'élection du troisième Vice-président

Madame Florence CROM a été proclamée 3^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée.

2.4. Élection du quatrième Vice-président

2.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 d. Nombre de votes blanc 1
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] 25
 f. Majorité absolue 13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Katell CHANTREAU	25	Vingt cinq

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-président

Madame Katell CHANTREAU a été proclamée 4^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée.

2.5. Élection du cinquième Vice-président

2.5.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 d. Nombre de votes blanc 7
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] 19
 f. Majorité absolue 10

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique TILLIER	19	Dix neuf

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-président

Madame Dominique TILLIER a été proclamée 5^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée.

2.6. Élection du sixième Vice-président

2.6.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 d. Nombre de votes blanc 10
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] 16

f. Majorité absolue

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 029-242900645-20200709-DE_36B_2020-DE

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marc RAHER	16	seize

Proclamation de l'élection du sixième Vice-président

Monsieur Marc RAHER a été proclamé 6^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

2.7. Élection du septième Vice-président

2.7.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	26
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de votes blanc	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	26
f. Majorité absolue	14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Isabelle CLEMENT	11	onze
Hugues TUPIN	15	quinze

Proclamation de l'élection du septième Vice-président

M Hugues TUPIN a été proclamé 7^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

3 - ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des membres du bureau.

3.1 Élection du premier membre du bureau

3.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	26
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de votes blanc	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	25
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Isabelle CLEMENT	25	Vingt cinq

Proclamation de l'élection du 1^{er} membre du bureau communautaire

Madame Isabelle CLEMENT a été proclamée 1^{ère} membre du bureau et immédiatement installée.

3.2 Élection du deuxième membre du bureau

3.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	26
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de votes blanc	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	26
f. Majorité absolue	14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Anissa ANDASMAS	26	Vingt six

Proclamation de l'élection du 2^{ème} membre du bureau communautaire

Madame Anissa ANDASMAS a été proclamée 2^{ème} membre du bureau et immédiatement installée.

3.3 Élection du troisième membre du bureau

3.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	26
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de votes blanc.....	9
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	17
f. Majorité absolue	9

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Henri SAVINA	17	Dix sept

Proclamation de l'élection du 3^{ème} membre du bureau communautaire

Monsieur Henri SAVINA a été proclamé 3^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

3.4 Élection du quatrième membre du bureau

3.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	26
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de votes blanc.....	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	19
f. Majorité absolue	10

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Thérèse HERNANDEZ	19	Dix neuf

Proclamation de l'élection du 4^{ème} membre du bureau communautaire

Madame Marie-Thérèse HERNANDEZ a été proclamée 4^{ème} membre du bureau et immédiatement installée.

3.5 Élection du cinquième membre du bureau

3.5.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	26
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de votes blanc.....	8
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	18
f. Majorité absolue	10

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick TANGUY	18	Dix huit

Proclamation de l'élection du 5^{ème} membre du bureau communautaire

Monsieur Patrick TANGUY a été proclamé 5^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations ¹

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le
ID : 029-242900645-20200709-DE_36B_2020-DE

5. Proclamation des résultats

Sont proclamés en qualité de :

- Président(e) de Douarnenez communauté : M Philippe AUDURIER
- Premier(e) vice-président(e) de Douarnenez communauté : Mme Jocelyne POITEVIN
- Deuxième vice-président(e) de Douarnenez communauté : M Christian GRIJOL
- Troisième vice-président(e) de Douarnenez communauté : Mme Florence CROM
- Quatrième vice-président(e) de Douarnenez communauté : Mme Katell CHANTREAU
- Cinquième vice-président(e) de Douarnenez communauté : Mme Dominique TILLIER
- Sixième vice-président(e) de Douarnenez communauté : M Marc RAHER
- Septième vice-président(e) de Douarnenez communauté : M Hugues TUPIN

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : Ils sont membres du bureau qui est complété en application des statuts de Douarnenez communauté par un représentant des communes dont les délégués ne sont ni président, ni vice-président, à savoir :

- Mme Isabelle CLEMENT, délégué(e) de la commune de Douarnenez
- Mme Anissa ANDASMAS, délégué(e) de la commune de Poullan sur Mer
- M Henri SAVINA, délégué(e) de la commune de Pouldergat
- Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, délégué(e) de la commune de Kerlaz
- M Patrick TANGUY, délégué(e) de la commune du Juch

Le présent procès-verbal dressé et clos le 9 juillet 2020 à 20 heures, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires présents ou représentés, de leurs suppléants.

Le doyen d'âge du conseil communautaire, Madame Marie-Thérèse HERNANDEZ:

Le secrétaire, Mme Anissa ANDASMAS

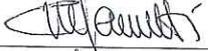
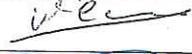
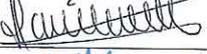
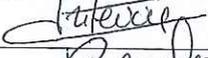
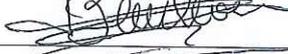
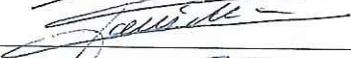
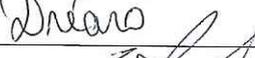
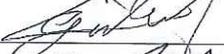
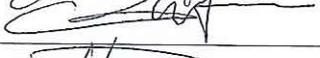
Les assesseurs, M Bernard JAFFRY et M Henri SAVINA.

Le président de la communauté, M Philippe AUDURIER



¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Les membres titulaires du conseil communautaire [ou leur(s) représentant(s)] :

NOM	Prénom	EMARGEMENTS
GRIJOL	Christian	
STEFANUTTI	Isabelle	
ABGUILLERM	Christian	
ANDASMAS	Anissa	
GUET	François	
TANGUY	Patrick	
RAHER	Marc	
SAVINA	Henri	
CHANTREAU	Katell	
KERVAREC	Ronan	
MANNEVEAU	Julie	
HERNANDEZ	Marie-Thérèse	
AUDURIER	Philippe	
POITEVIN	Jocelyne	
BOUCHERON	Dominique	
TILLIER	Dominique	
LE MOIGNE	Philippe	
LAOUEANAN - LE LEC	Françoise	
POULMARCH	Bertrand	
DREANO	Christelle	
GUILLEMOT	André	
CLEMENT	Isabelle	
JAFFRY	Bernard	
TANGUY	Christine	
TUPIN	Hugues	
CROM	Florence	

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 029-242900645-20200709-DE_36B_2020-DE